



## Communiqué de presse

### Comment réduire la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires ?

Lausanne, Lindau, Cadenazzo, 12 avril 2021 – **Dans la série de nouvelles fiches gratuites « Limiter la dérive et le ruissellement des produits phytosanitaires » disponible en français, allemand et italien, AGRIDEA explique comment minimiser les résidus de produits phytosanitaires sur les zones non cibles et dans les eaux de surfaces. L'accent est mis sur les mesures en arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits, en viticulture, en grandes cultures et cultures maraîchères.**

De nouvelles exigences relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (PPH) sont entrées en vigueur depuis mars 2020. Il existe désormais de nouvelles mesures de réduction du risque de dérive pour la protection des zones résidentielles ainsi que pour les abeilles dans les parcelles attenantes en floraison. Les dispositions figurent dans les « Instructions relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires » édictées par l'Office fédéral de l'agriculture OFAG. Afin d'illustrer leur mise en œuvre dans la pratique, AGRIDEA, en collaboration avec l'OFAG et les services phytosanitaires cantonaux, a élaboré une nouvelle fiche pour l'arboriculture fruitière et pour les cultures d'arbustes à petits fruits et mis à jour les fiches pour la viticulture ainsi que pour les grandes cultures et cultures maraîchères.

Les mesures décrites permettent de réduire la dérive (transport des gouttelettes de PPH dans l'air) et le ruissellement des PPH (transport des PPH hors de la parcelle cultivée après des précipitations). De cette manière, les conditions sont définies par rapport aux objets protégés en fonction du risque d'un produit phytosanitaire. Les trois fiches, nouvellement publiées, indiquent quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour respecter les exigences des produits sur la base d'un système à points.

Les exigences de sécurité sont indiquées sur les étiquettes des produits et dans les fiches techniques des produits PPH et doivent être respectées par les utilisatrices et utilisateurs. Les exigences supplémentaires de l'amendement de l'année dernière ne concernent actuellement encore que quelques produits. Toutefois, au cours de la révision des PPH, de plus en plus de produits seront soumis aux exigences correspondantes. Afin de continuer à protéger les cultures ainsi que les personnes et l'environnement, il est important d'appliquer les mesures déjà en place pour réduire la dérive et le ruissellement.

#### Informations et détails supplémentaires

- Arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits : [Johannes Hanhart](mailto:johannes.hanhart@agridea.ch), collaborateur Production végétale, Environnement, johannes.hanhart@agridea.ch, +41 52 354 97 44
- Viticulture : [Nathalie Dallemagne](mailto:nathalie.dallemagne@agridea.ch), collaboratrice Production végétale, Environnement, nathalie.dallemagne@agridea.ch, +41 21 619 44 34
- Grandes cultures et cultures maraîchères : [Numa Courvoisier](mailto:numa.courvoisier@agridea.ch), collaborateur Production végétale, Environnement, numa.courvoisier@agridea.ch, +41 21 619 44 90

#### Liens

- Fiches thématiques : Limiter la dérive et le ruissellement
  - dans l'arboriculture fruitière et dans les cultures d'arbustes à petits fruits ([url.agridea.ch/dérive-ruissellement-arboriculture](http://url.agridea.ch/dérive-ruissellement-arboriculture)) ;
  - en viticulture ([url.agridea.ch/dérive-ruissellement-viticulture](http://url.agridea.ch/dérive-ruissellement-viticulture)) ;
  - en grande culture et cultures maraîchères ([url.agridea.ch/dérive-ruissellement-grandes-cultures](http://url.agridea.ch/dérive-ruissellement-grandes-cultures)).
- [Instructions relatives aux mesures de réduction des risques lors de l'application de produits phytosanitaires](#)

#### AGRIDEA – la centrale de vulgarisation agricole

En tant que centre de connaissances indépendant, [AGRIDEA](#) s'engage de manière proactive, depuis 1958, en faveur de solutions durables et adaptées à la pratique, dans le secteur agroalimentaire suisse. L'association, qui compte environ 120 employé-e-s à Lindau, Lausanne et Cadenazzo, met en réseau divers acteur-trice-s au travers de savoir-faire agronomiques et méthodologiques et propose des cours, des projets, des publications et des logiciels dans le cadre de partenariats solides.